

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

1- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2016

2-Commune : Vote du compte de gestion 2015

Vu le rapport effectué et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2015.

3- Commune : Vote du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude ARONDEL, vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

→ Résultat de clôture de l'exercice : + 67 336.37€

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

4-Vote du budget primitif 2016

L'assemblée délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 382 128.37€
- Recettes : 382 128.37€

Investissement :

- Dépenses : 214 118.78€
- Recettes : 214 118.78€

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif 2016

5- Vote des taux d'impositions 2016

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour le maintien des taux 2015 pour l'année 2016, à savoir :

- 11.86% pour la taxe d'habitation
- 17.69% pour la taxe foncière sur le bâti
- 36.11% pour la taxe foncière sur le non bâti

Prochain Conseil municipal le 21 avril 2016